Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 10

Artikel: Les cours d'introduction de défense générale
Autor: Gander, Georges
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345700

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les cours d'introduction de défense générale

Par Georges Gander [1]

Ces cours sont organisés par l'Office central de la défense, plus précisément sa section Instruction et documentation. Ils ont lieu au centre fédéral d'instruction de la protection civile à Schwarzenburg, dont une partie des installations est réservée à cet organisme.

Il existe deux cours centraux d'introduction. Ils durent quatre jours chacun, du lundi matin au vendredi après-midi. En général, il y a quatre cours en langue allemande et quatre en français pour les Romands auxquels viennent s'ajouter quelques participants du Tessin. Un chef de classe parlant italien est à la tête de cette classe. Les buts de ces cours sont les suivants :

- Donner une vue d'ensemble de notre politique de sécurité.
- Faire comprendre les problèmes de défense générale, les modes d'action pour les résoudre et ce qu'il reste à faire.
- Faire connaître les principes de collaboration entre les autorités civiles et les états-majors militaires territoriaux.

Après avoir suivi les deux cours, les participants devraient connaître :

- les dangers et les menaces ;
- les bases de notre politique étrangère ;
- les missions, les structures et les moyens de notre armée, son rôle dans la défense générale ;
- les services coordonnées, en particulier le service sanitaire coordonné, le service de protection atomique et chimique ;
- l'économie et la politique économique extérieure, l'approvisionnement économique du pays, l'organisation de la logistique ;
- la maîtrise des catastrophes ;
- les missions et l'organisation de la protection civile ;
- la protection de l'Etat, des biens culturels, l'information de la population en cas de situation extraordinaire ;
- les problèmes des migrations et de l'asile ;
- la technique et le travail d'état-major.

Toutes ces matières sont enseignées par des chefs de classe, la plupart des miliciens, venant de tous les secteurs de la défense générale, qui ont une longue expérience dans ces différents domaines. Pour certains thèmes, il est fait appel à des spécialistes provenant de l'administration fédérale.

Qui peut suivre ces cours ? Toutes les personnes appartenant à l'une des nombreuses composantes de la défense générale, membres d'états-majors civils de conduite de la Confédération, des cantons, des districts, des communes, des regroupements de communes, mais également les fonctionnaires de tous les niveaux, les cadres de milice, les experts et responsables de l'approvisionnement du pays, de la protection civile, des pompiers et de la police, les officiers instructeurs, ceux qui travaillent dans le service territorial.

Des cours de spécialistes sont également organisés, en particulier dans le domaine de l'asile, des transmissions, du service de protection AC et du service sanitaire coordonné.

Les renseignements et inscriptions peuvent être demandés auprès de l'Office central de la défense, section Instruction et documentation, 3003 Berne (tél 031/ 324 40 02), mais aussi au responsables de la défense générale des cantons.

G. G.

[1] *Ancien responsable de la défense générale pour le canton de Vaud.*